




## Codes couleurs

 **Vert** : Pas de vigilance particulière requise.

 **Jaune** : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.

 **Orange** : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

 **Rouge** : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.

## Rôle de la Diren

La Diren Centre est responsable du service de prévision des Crues (SPC) Loire-Cher-Indre ; elle établit les cartes de vigilance crues.

La carte de vigilance crues, les bulletins et les données en temps réel sont disponibles en permanence. La carte est **actualisée 2 fois par jour à 10h et à 16h. En période de crues, quand cela est justifié par la rapidité d'évolution de la situation, les bulletins sont réactualisés plus fréquemment.** Par ailleurs, si un changement notable intervient, carte et bulletins peuvent être réactualisés à tout moment.

## Site national de la vigilance crues

[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

## Site de la DIREN Centre

<http://www1.centre.ecologie.gouv.fr/>  
rubrique : risques naturels/prévision

## Serveur vocal du service de prévision des crues Loire Cher Indre

 **N° Indigo 0 825 15 02 85**

0,15 euro TTC / minute



DIREN Centre – Mai 2008

## DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT CENTRE



## PRÉVISION DES CRUES LOIRE CHER INDRE

## VIGILANCE CRUES



DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT CENTRE  
5 Avenue Buffon - BP.6407— 45064 ORLEANS Cedex 2  
Tél : 02.38.49.91.91 - Fax 02.38.49.91.00

## Qu'est ce que la « vigilance crues » ?

### Contexte

La « vigilance crues » est fondée sur les mêmes principes que la vigilance météorologique mise en place par Météo France depuis 2001. Elle concerne les cours d'eau dont l'État prend en charge la mission réglementaire de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues.

### Son objectif est d'informer :

- tous les publics intéressés, particuliers, ou professionnels, sous une forme simple et claire
- les pouvoirs publics en charge de la sécurité civile (préfets et maires), qui déclenchent l'alerte lorsque c'est nécessaire et mobilisent les moyens de secours.

### Principe

Chaque cours d'eau inclus dans la vigilance crues, visible sur la **carte de vigilance**, est divisé en tronçons. A chaque tronçon est affectée une couleur, vert, jaune, orange ou rouge, selon le niveau d'attention nécessaire pour faire face au danger susceptible de se produire dans les heures ou les jours à venir.

La carte est accompagnée d'un bulletin d'information national et de **bulletins d'information locaux**. Ces bulletins précisent la chronologie et l'évolution des crues, en qualifient l'intensité et fournissent (si possible) des prévisions chiffrées pour quelques stations de référence. Ils contiennent également une indication des conséquences possibles, ainsi que des conseils de comportement définis par les pouvoirs publics, lorsque nécessaire.

Les bulletins sont associés aux cartes de même niveau. Pour accéder aux informations locales, cliquez à partir de la carte nationale sur le bassin concerné. Pour accéder aux courbes de hauteur et débit cliquez sur la station voulue.

## Tronçon vigilance du SPC Loire-Cher-Indre

